



# PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat Général

Service Coordination Interministérielle  
et Appui Territorial  
Mission Environnement  
AP n° 82-2021- 04-12-00001

## ARRÊTÉ PREFECTORAL LEVEE DE MISE EN DEMEURE

—  
**SAS OSAGRA**  
**Lieu-dit « Combals »**  
**82150 BELVEZE**

La préfète de Tarn-et-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code de l'environnement,

Vu la nomenclature des installations classées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2018-08-13-004 du 13 août 2018 portant autorisation de mise en exploitation d'une carrière de roches calcaires exploitée par la SAS OSAGRA sur la commune de Belveze,

Vu l'arrêté de mise en demeure n° 82-2020-05-28-007 du 28 mai 2020 pris à l'encontre de la Société OSAGRA ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 18 février 2021 transmis à l'exploitant par courrier en date du 18 février 2021, proposant la levée de la mise en demeure ;

Considérant que, lors de sa visite du 8 février 2021, l'inspecteur des installations classées a constaté que l'exploitant a respecté les prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de Tarn-et-Garonne,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

L'arrêté de mise en demeure n° 82-2020-05-28-007 du 28 mai 2020 pris à l'encontre de la SAS OSAGRA, exploitant une carrière de roches massives sise au lieu-dit « Combals » sur la commune de Belvèze est abrogé.

#### Article 2 : Mesures de publicité

En vue de l'information des tiers le présent arrêté est publié sur le site Internet des services de l'Etat dans le département pour une durée minimale de deux mois.

#### Article 3 :

La Secrétaire Générale de la Préfecture de Tarn-et-Garonne et le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Tarn-et-Garonne et dont une copie sera notifiée à la SAS OSAGRA.

Une copie sera transmise, pour information, à Mme la Sous-Préfète de Castelsarrasin, au Commandant du groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne ainsi qu'au maire de Belvèze.

À Montauban, le **12 AVR. 2021**

La Préfète,  
Pour la préfète,  
La secrétaire générale

Catherine FOURCHEROT